

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Anne-Marie LUCENA, Josette SALLES, Rose-Marie FABRE, MM. Gérald GOUALIN, René ESCUDIER, Philippe DUSSEL, Jean-Paul GALLET, Edmond BERGE, Raymond MAUREL, Jean-Marie MAURIN, André SOULARD.

Absents ayant donné procuration : Mme Marie-Lise HOUSSEAU à Albert MAMY, MM. Laurent ITIER à Jean-Marie MAURIN, Philippe LECLERC à J-P GALLET.

Absents excusés : Mmes Chantal DARDY, Agnès FISCHER, M. J-François KORDEK.
M. André SOULARD a été élu secrétaire.

1) Assainissement eaux usées – Programme 2014 – Route de Dourgne

Vu la consultation lancée le 09 décembre 2013 dans le cadre d'une procédure adaptée.

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 janvier 2014 et le 27 janvier 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de retenir l'entreprise RIGAL TP – 9, avenue de Graulhet – 81500 LABASTIDE SAINT-GEORGE qui a obtenu le meilleur classement pour procéder aux travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement de la Route de Dourgne pour un **montant de 335 998.47€ H.T., tranche ferme et tranches conditionnelles incluses.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant pour un **montant de 335 998.47 € H.T. tranche ferme et tranches conditionnelles incluses.**

2) Assainissement eaux usées – Programme 2014 – Route de Dourgne **Demande de subventions**

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet ARRAGON de Toulouse pour une mission d'étude et de réalisation des travaux d'assainissement collectifs.

Vu la décision du conseil municipal de retenir l'entreprise RIGAL TP pour la réalisation des travaux pour un montant de 335 998,47€ H.T. pour la tranche ferme et tranches conditionnelles incluses permettant le raccordement de 41 logements

Vu le montant de l'opération qui s'établit comme suit :

| Situation des tronçons | Montant H.T. des travaux | Honoraires | Montant H.T. opération |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------|
| 1) Tranche ferme | 107 817.70 | Maîtrise d'œuvre 14 950€ | |
| 2) Tranche conditionnelle 1 | 158 311.30 | Relevé topographique 3 685 € | |
| 3)Tranche conditionnelle 2 | 35 409.84 | | |
| 4)Tranche conditionnelle 3 | 34459.63 | | |
| TOTAL HT | 335 998.47 | 18 635.00 | 354 633.47 |
| TVA 20% | 67 199.69 | 3 727.00 | 70 926.69 |
| TOTAL TTC | 403198.16 | 22.362.00 | 425 560.16 |

CONSIDERANT que cette opération est éligible aux aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du conseil général du Tarn

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de solliciter pour cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du conseil général du Tarn.

3) Travaux de mise aux normes et d'accessibilité de locaux de la mairie

Avenant N°1

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 26 août et 28 octobre 2013 décidant de retenir les entreprises pour les travaux de mise aux normes de locaux de la mairie.

Considérant qu'en cours de chantier, il a paru opportun de prévoir la réfection de la façade attenante au projet d'extension de la verrière, la réalisation d'un dallage pour assurer la jonction avec le local de stockage et l'équipement de luminaires pour éclairer le nouvel espace.

Vu les propositions d'avenant établies par la SARL GRANIER et FILS et par l'entreprise JPG Electricité.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 27 janvier 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE les travaux supplémentaires pour un montant de :

- Lot N°1 démolitions – gros œuvre : SARL Granier & Fils – Croix d'en Toulze – 81540 Sorèze pour un montant de 9 660,80€ H.T.
- Lot N°5 Electricité : entreprise JP Garrigues Electricité 15-17, rue des Métiers 81100 Castres pour un montant de 1 528,00 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

4) Extension du Groupe Scolaire – Salle de repos des classes maternelles

Sécurité Santé

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a approuvé le projet d'extension de la salle de repos pour les classes maternelle.

Il indique qu'en application de la loi N°93-1418 du 31 décembre 1993 relative aux positions à prendre en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs, il y a lieu de conclure un contrat de coordination sécurité-santé.

Il propose de confier cette mission de coordination à la SARL GROS-GALINIER suivant proposition d'un montant forfaitaire de 1450€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de confier à la SARL GROS-GALINIER, domicilié à LAUTREC 81440, ZI de Brénas, une mission de coordination sécurité-santé pour les travaux d'extension de la salle de repos des classes de maternelle

APPROUVE le contrat de coordination sécurité-santé à conclure pour un montant de **1450€ H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

5) Extension du Groupe Scolaire – Salle de repos des classes maternelles

APAVE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'extension de la salle de repos pour les classes maternelle nécessitent l'intervention obligatoire d'un bureau d'étude de contrôle chargé d'une mission de :

- Contrôle de solidité + solidité des existants type L + LE
- Mission de sécurité des personnes type 5
- Accessibilité handicapés type HAND
- Vérification accessibilité handicapés type HAND ATT

Il propose de retenir le bureau de contrôle APAVE suivant offre d'un montant forfaitaire de 2 500€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE la convention à conclure avec le bureau de contrôle APAVE pour un montant de **2 500€ H.T.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

6) Travaux d'aménagement du musée du verre Yves Blaquière

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil du public au musée du verre Yves Blaquière.

VU les prescriptions des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité émises dans leurs avis favorables en date du 21 novembre 2013 ;

VU l'arrêté municipal du 28 novembre 2013 autorisant les travaux ;

VU le rapport de M. Jean-Paul GALLET, maire-adjoint en charge du dossier d'aménagement et de mise aux normes du musée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE les travaux d'aménagement et de mise aux normes du musée du verre Yves Blaquière pour un montant de l'ordre de **25 000€ T.T.C.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 à l'article 2313.

7) Prix de la taxe d'assainissement année 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 28 janvier 2013, la taxe d'assainissement a été fixée à 1,29€ par m³ d'eau consommée.

Il expose que pour tenir compte de l'impact des travaux réalisés et de ceux à venir, il y a lieu de porter cette taxe à 1,30€ T.T.C. par m³ d'eau consommée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- DÉCIDE de porter la taxe d'assainissement à 1,30€ T.T.C. par m³ d'eau consommée à compter du 01 janvier 2014.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

8) Fixation du prix des repas pour le personnel communal au 01.02.2014

VU la délibération du 14 janvier 2008 fixant le prix des repas pour le personnel communal affecté à la préparation et à la surveillance des enfants,

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le prix du repas afin que la participation de l'agent soit au moins égale à la moitié du forfait fixé par arrêté ministériel (4,60 au 01.01.2014).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-DÉCIDE de fixer à compter du 01 février 2014 à 2,50€ le prix du ticket repas pour le personnel communal.

9) Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'Odile VECCHIOLI à du 01 02 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Mme Odile VECCHIOLI est actuellement employée à la cantine scolaire en qualité d'agent des services techniques à temps non complet à raison de 28,50 heures hebdomadaires.

Il indique qu'en raison d'une réorganisation du service liée à une augmentation des effectifs, il convient de redéfinir le poste de travail de Mme Odile VECCHIOLI.

Il propose, en conséquence, de porter la durée de travail de Mme Odile VECCHIOLI à 30 heures par semaine à compter du 01 février 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-DÉCIDE de porter la durée de travail de Mme Odile VECCHIOLI à 30 heures par semaine à compter du 01 février 2014.

10) Dénomination de chemin Zone d'Activités de la Condamine Impasse JP Paul Buatois.

VU les demandes de la Poste, des services de sécurité et d'urgence sollicitant un adressage exhaustif des rues non encore dénommées afin de pouvoir mieux localiser les administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-APPROUVE les dénominations suivantes, figurant sur le plan annexé à la présente délibération :

Zone d'Activités de la Condamine (dernière tranche du lotissement de la ZAC) :
Impasse Jean-Paul BUATOIS à partir de la voie communale N°7.

11) ZAC La Condamine Cession de parcelles Ste Holding Séguier Invest

CONSIDERANT que les travaux de la dernière tranche du lotissement de la zone d'Activités de la Condamine sont désormais terminés et que la cession des lots peut donc intervenir ;

VU l'avis des Services du Domaine en date du 24 janvier 2014 faisant ressortir un prix aux environs de 13€ H.T. le m² avec une image de négociation de 10% ;

VU la demande formulée par la Société HOLDING SEGUIER INVEST dont le siège est à Verdalle, lieu-dit « Le Ségarès » pour l'acquisition des parcelles cadastrées section C 1754 et 1759 d'une contenance totale de 1720 m² formant le lot N°4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-DÉCIDE de procéder à la vente au profit de la Société HOLDING SEGUIER INVEST dont le siège est à Verdalle, lieu-dit « Le Ségarès » les parcelles cadastrées section C 1754 et 1759 d'une contenance de **1720m²** formant le lot N°4 au prix de **13€ H.T. le m²** soit **22 360€ H.T.**

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Thierry ZUCCON, notaire associé à Puylaurens.

12) Personnel communal – Modification du tableau des effectifs - année 2014

Vu les avancements de grade au titre de l'année 2014,

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence, le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

Tableau des effectifs de la commune de Sorèze

| <u>Grades ou emplois</u> | Catégorie | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Dont : temps non complet |
|--|------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------------|
| <u>Secteur administratif</u> | | | | |
| Attaché Principal | A | 1 | 1 | |
| Rédacteur Principal | B | 1 | 1 | |
| Adjoint de 1 ^{ère} classe | C | 2 | 2 | |
| <u>Secteur technique</u> | | | | |
| Agent de maîtrise | C | 2 | 2 | |
| Adj technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 3 | 3 | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | 12 | 12 | 8 |
| <u>Secteur animation</u> | | | | |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | 2 |
| <u>Secteur social</u> | | | | |
| ATSEM principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | |
| ATSEM de 1 ^{ère} classe | C | 2 | 2 | |
| <u>Police Municipale</u> | | | | |
| Gardien de Police Municipale | C | 1 | 1 | |
| TOTAL | | 28 | 28 | 10 |

13) Vente du véhicule CITROËN C 35 immatriculé 2243 QD 81 à André Mateille

Monsieur le Maire propose de céder en l'état le véhicule CITROËN C35 immatriculé 2243 QD 81 qui n'est plus opérationnel pour les services techniques.

Il précise qu'une annonce a été affichée pendant 1 mois à l'entrée de la mairie et indique que M. André MATEILLE, domicilié à SOREZE, 30 avenue Elisa Lemonnier, s'est dit intéressé par l'acquisition de ce véhicule.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-DÉCIDE de vendre en l'état le véhicule CITROËN C35 immatriculé 2243 QD 81 à M. André MATEILLE au prix de 100€.

14) Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Garonne.

VU la demande présentée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP 31).

Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé « De Revel au Lac de Saint-Ferréol », concerné par la pratique de la randonnée non motorisée, et présenté sur les documents annexés (Tableau, carte IGN).

CONSIDÉRANT que ce chemin situé dans le département de la Haute-Garonne se prolonge sur la commune de Sorèze en bordure du lac de Saint-Ferréol.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec voix pour, voix contre, abstention :

-AUTORISE le balisage de l'itinéraire empruntant les chemins suivants (liste des chemins ruraux et communaux concernés par l'itinéraire) :

-Voie communale N°4 de Maurens à Montcalvel

-Chemin rural N°6 dit de Labourdette

-Chemin rural N°4 dit d'En Bonnet

-Chemin rural de Maurens au Vaux

-Chemin rural N°11 dit de l'Eglise

-Chemin rural N°20

Conformément aux normes de la Charte Officielle du balisage et de la Signalisation – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2006.

-S'ENGAGE À :

-conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public, ouvert et praticable à l'activité ci-dessus désignée.

-ne pas les aliéner.

-maintenir la libre circulation de l'activité ci-dessus désignée.

-prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession...)

-DEMANDE en conséquence à Monsieur le Président du conseil général de Haute-Garonne de bien vouloir inscrire ces chemins au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée.

15) Chemin de « Revel au lac de Saint-Ferréol » Autorisation de balisage

VU la demande présentée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP 31).

Et après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire dénommé « De Revel au Lac de Saint-Ferréol », concerné par la pratique de la randonnée non motorisée, et présentés sur le document annexé (carte IGN).

CONSIDÉRANT que ce chemin situé dans le département de la Haute-Garonne se prolonge sur la commune de Sorèze en bordure du lac de Saint-Ferréol.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-**AUTORISE** le balisage de l'itinéraire suivant : de Revel au Lac de Saint-Ferréol.
Conformément aux normes de la Charte Officielle du balisage et de la Signalisation – édition Fédération Française de la Randonnée Pédestre 2006 (balises de couleur jaune pour les circuits de Promenade et de Randonnée – PR – et de couleur blanc-rouge pour les itinéraires de Grande Randonnée – GR).

16) Ouverture de crédit Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de prévoir l'ouverture de crédits pour le paiement de dépenses d'investissement engagées en début d'exercice et dont le mandatement s'effectuera avant le vote du budget 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE l'ouverture de crédits sur les opérations d'investissements suivantes :

| | | |
|---------|---------------------------------------|----------------|
| -N° 422 | Signalisation 2014 | 5 000€ |
| -N°423 | Acquisitions de terrains 2014 | 5 000€ |
| -N°424 | Acquisitions de matériel 2014 | 5 000€ |
| -N°425 | Equipement courant 2014 | 10 000€ |
| -N°426 | Mise aux normes Musée Verre YB | 25 000€ |
| -N°427 | Voirie 2014 | 30 000€ |

17) Questions diverses

Une convention avec l'école de musique de l'Union a été signée pour l'organisation, par la commission culture de la commune, d'un concert qui sera donné le 5 avril 2014. L'engagement de la commune porte sur la prise en charge des frais de transport en autocar des élèves et la location de l'abbatiale.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22heures 15minutes.

Le Maire

Albert MAMY

